

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS
SÉANCE DU JEUDI 19 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 19 Mai à 18h00, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Polyvalente, Place de la Mairie à Ivry le Temple, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Date de convocation : 06 mai 2022

Conseillers en exercice : 29

Présents : 15

Votants : 16

Présents :

Mesdames HERMAN Catherine – LEROY Annie – MARGERY Dominique – FOURNIER Lynda (suppléante) – Messieurs BOGAERT Francis – BOUILLIANT Didier – GOUPIL Jean-Louis – HABERKORN Gilles – LETELLIER Alain – MOKTHARI Abdelafid – THOMAS Jean-Jacques – VALLET Hervé – BEAUVISAGE Valéry (suppléant) – DELAVILLE Jean-Sébastien (suppléant) – VANDENABEELE Eddie (suppléant)

Absents excusés :

Mesdames GRENOUILLON Sylvie – MAHEU Brigitte – Messieurs BILLARD Laurent – BRELET Gilles – CAUCHIES Daniel – CHEVALLIER Laurent – CREPEL Cyril – DE KONINCK Hervé – DUPUIS Olivier – FRANÇAIS Alain – GOERGEN Julien – GOIX Pierre – GOUSPY Christian – KIESSAMESSO Philippe – LE CORRE Pascal – LE MAREC Hervé – PIGEON Emmanuel – VANHOUTTE Denis

Pouvoirs :

Madame GRENOUILLON Sylvie donne pouvoir à Monsieur VANDENABEELE Eddie.

Monsieur BOGAERT Francis est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2022-08 – Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 22 mars 2022

Le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 22 mars 2022 ne suscite aucune remarque et est donc **adopté à l'unanimité**.

Délibération n° 2022-09 – Approbation de la dissolution du SIER de Fresnes L'Éguillon

Monsieur le Président indique que le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région (SIER) de Fresnes l'Éguillon a, par délibération du 21 octobre 2021, émis le souhait de transférer sa compétence eau potable au SMEPS, à partir du 1^{er} janvier 2023. Ce syndicat a confirmé cette intention par délibération du 11 avril 2022 portant dissolution de la collectivité au 31 décembre 2022.

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 22 mars 2022, le comité syndical a adopté le principe de l'adhésion des communes du SIER de Fresnes L'Éguillon au SMEPS et propose dans la continuité, d'adopter la dissolution du SIER de Fresnes L'Éguillon au 31 décembre 2022.

Le Comité Syndical, **adopte à l'unanimité**, la dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Fresnes L'Éguillon au 31 décembre 2022.

Délibération n° 2022-10 – Approbation de la convention de rétrocession avec FLINT IMMOBILIER - rue du Vert Galant à Bornel

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer avec la société Flint immobilier, la Communauté de Communes des Sablons (CCS) et le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons (SMAS), une convention de rétrocession des réseaux de distribution d'eau potable, ceux-ci desservant à terme le lotissement d'habitation "Le Clos des Pièces d'en Bas" situé rue du Vert Galant à Fosseuse (Bornel).

Cette convention ne suscitant aucune remarque, Monsieur le Président **est autorisé à l'unanimité** à la signer.

Délibération n° 2022-11 – Approbation de la convention de rétrocession avec l'OPAC - rue de l'Aulnaie à Bornel

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer avec l'O.P.A.C. de l'Oise, la CCS et le SMAS, une convention de rétrocession des réseaux de distribution d'eau potable et du bassin à ciel ouvert, ceux-ci desservant à terme le lotissement d'habitation situé rue de l'Aulnaie à Bornel.

Cette convention ne suscitant aucune remarque, Monsieur le Président **est autorisé à l'unanimité** à la signer.

Délibération n° 2022-12 – Création d'un service commun de Direction Générale des Services Approbation de la convention

Dans le cadre de la mutualisation des services entre collectivités, Monsieur le Président présente tout l'intérêt de créer un service commun de Direction Générale des Services, entre la CCS, le SMAS et le SMEPS. Ce service créé au 1^{er} juillet 2022 serait constitué d'un agent de la CCS. Cet agent serait mis à la disposition de chacun des deux syndicats, à hauteur de 10% de son temps.

Après consultation du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer la convention tripartite définissant les conditions de constitution et de fonctionnement de ce service commun.

Le Comité Syndical **valide à l'unanimité** la convention constituant le service commun de Direction Générale des Services et réglant son fonctionnement, avec la CCS et le SMAS et, **autorise à l'unanimité** Monsieur le Président à la signer.

Délibération n° 2022-13 – Approbation de la convention de groupement CCS - SMAS - SMEPS pour la détection de l'amiante et des HAP dans les revêtements de voiries

Monsieur le Président présente l'intérêt de négocier les prestations de détection de l'amiante et des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) dans les revêtements de voiries, à l'échelle des trois collectivités CCS, SMAS et SMEPS, afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires.

Le Comité Syndical **accepte à l'unanimité** cette proposition et, **autorise à l'unanimité** Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes relative à un accord-cadre, concernant les prestations de détection de l'amiante et des HAP dans les revêtements de voiries, avec la CCS et le SMAS.

Délibération n° 2022-14 – Approbation de la convention de groupement CCS - SMEPS pour l'entretien des espaces verts

Monsieur le Président présente l'intérêt de négocier les prestations d'entretien des espaces verts, à l'échelle de la CCS et du SMEPS afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires.

Le Comité Syndical **accepte à l'unanimité** cette proposition et, **autorise à l'unanimité** Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes relative à un accord-cadre, concernant les prestations d'entretien des espaces verts, avec la CCS.

Délibération n° 2022-15 – Approbation de la convention de groupement SMAS - SMEPS pour le zonage de distribution d'eau potable

Monsieur le Président présente l'intérêt de négocier les prestations de zonage en assainissement et en eau potable, à l'échelle du SMAS et du SMEPS afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires.

Le Comité Syndical **accepte à l'unanimité** cette proposition et, **autorise à l'unanimité** Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes relative à un accord-cadre, concernant les prestations de zonage en assainissement et en eau potable, avec le SMAS.

Délibération n° 2022-16 – Remboursement des frais de déplacement des agents du SMEPS

Dans le cadre du remboursement des frais de déplacement aux agents du syndicat, Monsieur le Président indique qu'il conviendrait d'adopter le nouveau barème des indemnités kilométriques établi au 1^{er} janvier 2022 par arrêté du 14 mars 2022.

Le Comité Syndical **adopte à l'unanimité** pour application, le nouveau barème des indemnités kilométriques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h58.

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2022 est composé des neuf délibérations suivantes :

- **Délibération n° 2022-08** – Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 22 mars 2022
- **Délibération n° 2022-09** – Approbation de la dissolution du SIER de Fresnes L'Éguillon
- **Délibération n° 2022-10** – Approbation de la convention de rétrocession avec Flint Immobilier - rue du Vert Galant à Fosseuse (Bornel)
- **Délibération n° 2022-11** – Approbation de la convention de rétrocession avec l'OPAC - rue de l'Aulnaie à Bornel
- **Délibération n° 2022-12** – Création d'un service commun de Direction Générale des Services - Approbation de la convention
- **Délibération n° 2022-13** – Approbation de la convention de groupement CCS - SMAS - SMEPS pour la détection de l'amiante et des HAP dans les revêtements de voiries
- **Délibération n° 2022-14** – Approbation de la convention de groupement CCS - SMEPS pour l'entretien des espaces verts
- **Délibération n° 2022-15** – Approbation de la convention de groupement SMAS - SMEPS pour le zonage de distribution d'eau potable
- **Délibération n° 2022-16** – Remboursement des frais de déplacement des agents du SMEPS